



L A P A L U D

**ARRÊTÉ N° MA-ARE-2023-059  
du 16/02/2023**

**permanent  
portant suppression des places de parking  
et interdiction de stationner  
sur la Rue des Ecoles  
au droit des parcelles cadastrées E 209 – 892 -907- 908**

Le Maire de LAPALUD,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

**Vu** l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 2<sup>ème</sup> classe ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** la demande des parents d'élèves lors du Conseil d'école en date du 20/01/2023, soulignant la dangerosité des places de stationnement dans le virage,

**Considérant** qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité et prévenir les risques d'accidents sur la Rue des Ecoles,

**ARRÊTE**

**Article 1** : Les places de stationnement des véhicules de toutes catégories (au droit des parcelles cadastrées E 209 – 892 – 907 – 908, Rue des Ecoles), signalées au sol sont supprimées dès la mise en place de la signalisation ;

**Par conséquent le stationnement y est interdit.**

**Article 2** : Le présent arrêté sera affiché en mairie.

**Article 3** : Monsieur le Maire de LAPALUD, La Police Municipale de LAPALUD ainsi que Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. Hervé FLAUGERE



Département :  
VAUCLUSE

Commune :  
LAPALUD

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
AVIGNON  
Cité Administrative CS 10044 84098  
84098 AVIGNON CEDEX 9  
tél. 04 90 27 72 66 -fax  
sdif.avignon@dgfip.finances.gouv.fr

Section : E  
Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/1250  
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 16/02/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

